

de phosphore par les municipalités; ces rejets avaient entraîné une extrême prolifération d'algues et la diminution de la concentration d'oxygène, d'où une diminution des populations de poissons et un ralentissement des activités récréatives. La signature de l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, qui en a résulté, a permis d'encadrer la résolution du problème. Le Canada et les États-Unis ont signé en 1978 une entente bilatérale plus exhaustive, dans laquelle ils ont convenu « de rétablir et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs ». La Commission suit régulièrement l'avancement des travaux à cet égard.

La consultation et la participation du public sont des volets déterminants de l'exécution des programmes et de la tenue des activités dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. La participation des citoyens est essentielle à l'élaboration des plans d'assainissement pour les 43 secteurs préoccupants autour des Grands Lacs. Les divers groupes d'intérêts et intervenants se rassemblent afin d'en venir à un consensus sur les enjeux et les mesures correctrices touchant les emplacements qui donnent lieu à des problèmes de longue date et où les objectifs de l'Accord ne sont pas atteints. En prenant conscience de l'ampleur des problèmes, les intervenants prennent souvent la tête de mouvements d'action communautaire. Grâce à des mesures correctrices efficaces, le port de Collingwood, dans la baie Georgienne, a pu être radié de la liste des secteurs préoccupants.

Coopération circumpolaire

L'Arctique recèle des écosystèmes uniques et fragiles et il abrite des collectivités autochtones diversifiées. Les polluants atmosphériques s'accumulent dans les eaux arctiques et se concentrent dans la chaîne alimentaire. Un certain nombre d'Autochtones de l'Arctique canadien ont des taux élevés de BPC dans leur organisme car leur alimentation est fondée en grande partie sur la consommation de mammifères marins. Comme les émissions polluantes proviennent d'un peu partout sur la planète, une coopération internationale s'impose pour trouver des solutions. Le Canada est un ardent défenseur de l'action internationale pour régler des problèmes liés aux polluants organiques rémanents et à leurs effets sur l'environnement et la santé humaine. Il continue d'appuyer l'élaboration d'un protocole sur le transport à distance des polluants atmosphériques, qui doit être signé en juin 1998 dans le cadre de la Convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, et l'établissement d'un instrument ayant force obligatoire à l'échelle mondiale pour réduire les dépôts atmosphériques de polluants organiques rémanents sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il collabore également au Conseil de l'Arctique, créé en 1996 afin de promouvoir une coopération circumpolaire dans la résolution des problèmes graves que posent, dans cette région, la protection de l'environnement et le développement durable.